



Communauté de Communes  
**Sundgau**

LES **RIVES** DE L'**ill**  
PISCINE  
INTERCOMMUNALE

Protocole d'Accueil des Clubs et Associations  
Spécial COVID\_19

## PREAMBULE :

Le présent règlement a pour objet de fixer les conditions d'accueil spécifiques aux usagers liées à la crise sanitaire du COVID\_19 dans les Piscines Intercommunales de la CCS, ainsi que les prescriptions à observer en vue du bon fonctionnement de l'établissement et du maintien de la sécurité sanitaire des usagers.

La reprise des activités au sein des piscines se fera dans le respect strict des gestes barrières et dans le respect des nouvelles mesures sanitaires pour le sport.

Les conditions d'accueil différeront des conditions habituelles.

**Il appartiendra à l'autorité territoriale, en fonction de l'évolution sanitaire et des éventuelles difficultés à faire respecter les nombreuses recommandations, de modifier à tout moment les conditions d'accueil.**

Le présent règlement ne fait pas obstacle, par ailleurs, à l'application des lois et règlement en vigueur ainsi qu'aux dispositions spéciales que peut prendre à tout moment l'autorité administrative, compte tenu des circonstances.

Toute personne ou groupe qui entre dans l'enceinte de l'équipement se soumet, sans réserve, au présent règlement ainsi qu'à ses extensions ou renvois sous forme d'affiches ou de pictogrammes situés dans une quelconque partie de l'établissement.

### • Recommandations générales

- L'accès sera strictement interdit à toute personne présentant des troubles digestifs, de la fièvre, ou des signes de difficultés respiratoires. Un affichage informatif sera mis en place à l'accueil.
- Des panneaux informatifs de rappel des gestes barrières seront apposés à l'intérieur de l'établissement dès l'entrée. Ces gestes seront appliqués de façon stricte dans tout l'établissement.
- **Pour les adultes le masque pourra être ôté uniquement sous réserve d'avoir présenté son pass sanitaire valide.**
- L'affichage et la mise en œuvre du protocole d'entretien spécifique COVID\_19 seront effectifs (nettoyage dit « de routine » renforcé).
- Dès l'entrée dans l'établissement, passage obligatoire aux sanitaires pour se laver les mains avec du savon, ou mise à disposition de gel hydro alcoolique.
- Les portes d'entrée seront laissées ouvertes lorsque cela sera possible pour éviter au maximum les contacts.
- Une application stricte du règlement intérieur et de ses annexes « spécial COVID\_19 » sera mise en œuvre par tout le personnel de l'établissement.

### • Accueil

- **Il appartiendra aux clubs ou associations de désigner un référent COVID ainsi qu'une ou plusieurs personnes habilitées à vérifier que chaque usager majeur possède bien un « Pass » pour accéder à l'établissement. Pour les mineurs cette obligation sera effective à partir du 30 septembre.**
- L'association devra communiquer à la CCS, dès la reprise de leurs activités, le nom du ou des référents COVID ainsi que des personnes habilitées à vérifier les pass sanitaires.
- 3 personnes maximum seront autorisées à se trouver simultanément dans le hall d'accueil.
- L'accueil des groupes devra se faire à l'extérieur de la piscine.
- Le Club ou l'association s'engage à être en mesure de fournir à toute autorité administrative qui en ferait la demande une liste nominative journalière des pratiquants, et ce, pour chaque entraînement ou séance (recueil des noms, prénoms, N° de téléphone).

- Les distributeurs de friandises et de boissons ne seront utilisables qu'à la seule condition d'un nettoyage des mains préalable (gel hydro alcoolique) + nettoyage régulier des distributeurs (prévu au protocole d'entretien).
  - Aucun banc, table ou assise ne sera disponible dans le hall.
  - **L'attente dans le hall sera proscrite : la sortie de l'établissement sera immédiate après la baignade et le change.**
- **Conditions d'accès aux vestiaires collectifs, douches, sanitaires**
    - Les effets personnels devront obligatoirement être déposés dans un sac fermé. Les habits ou serviettes déposés librement sont proscrits.
    - La prise de douche est obligatoire avant d'aller dans les bassins
    - Le lavage des mains après être passé aux toilettes est obligatoire.
    - Les sèche-cheveux et sèche-mains électriques seront condamnés, les sèche-cheveux personnels interdits.
- **Conditions d'accès aux bassins**
    - Le respect des distances de sécurité devra être appliqué.
    - Le personnel MNS ainsi que toute autorité de la CCS sera en droit de limiter, d'interdire ou de condamner tout ou partie d'un bassin en cas de capacité d'accueil dépassée ou de distanciation physique insuffisante.
    - Le respect de la distanciation physique devra être respecté dans tout l'établissement.
    - Pour les clubs le respect des règles de leurs fédérations de tutelle en rapport avec la crise sanitaire seront effectives.
- **Règles comportementales des baigneurs**
    - Les regroupements ou les discussions en bords de bassin sont soumis aux règles de distanciation physique selon les recommandations gouvernementales en vigueur.
    - Le bonnet de bain est obligatoire.
    - Les passages à la douche (savonnée avant l'entrée dans l'eau) et par les pédiluves sont obligatoires.
    - L'accès sera strictement interdit à toute personne présentant de la fièvre, des troubles digestifs, ou des signes de difficultés respiratoires. Un affichage informatif sera mis en place à l'accueil.
    - Le respect des gestes barrières devra être effectif dans et en-dehors des bassins.

Au regard de l'évolution de la situation sanitaire ces conditions d'accueil seront évolutives et modifiables à tout moment.

Le Président de la CCS  
Gilles FREMIOT



*Merci de bien vouloir nous retourner ce document signé, par courrier ou par mail en y indiquant à la suite les coordonnées du référent COVID du club ou de l'association ainsi que les personnes désignées pour vérifier la validité des pass sanitaires.*

Vu le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/2021

La/le Président(e) d'Association (signature obligatoire) :

→ référent(s) COVID :

→ personnes habilitées par le club ou l'association à vérifier la validité des pass sanitaires :